REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 03/2025-MSANP/SG/DRSP.Anlga/PRDMP

1. Le **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fourniture d'article scolaire pour l'IFIRP Antananarivo (marché à commande)** ".
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation Ã commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE ANALAMANGA**
Rue : **Nanisana 101 - Antananarivo**
Etage / Numero de Bureau : **Porte 36**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré aupr du bureau de la PRMP Porte 36 DRSP Analamanga Nanisana 101 Antananarivo et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **auprès du bureau de la PRMP Porte 36 DRSP Analamanga Nanisana 101 Antananarivo** au plus tard le **20/05/2025** à **11 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

à ..... Le 06/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics